

**Urbis**  
REALISATIONS



**BIENTÔT  
À QUINT-FONSEGRIVES**

**APPARTEMENTS NEUFS  
DU 1 AU 3 PIÈCES**

DISPOSITIF  
**PINEL  
PLUS**

Prêt  
à Taux  
Zéro

**RE2020**  
Mars 2025

# Une résidence sublime et intimiste à deux pas du centre-ville

Bientôt à Quint-Fonsegrives et au cœur d'un quartier résidentiel, découvrez une nouvelle résidence de, seulement 30 logements.

PRIX TTC Parkings inclus

À PARTIR DE

1 Pièce - 28m<sup>2</sup>

185.000 €

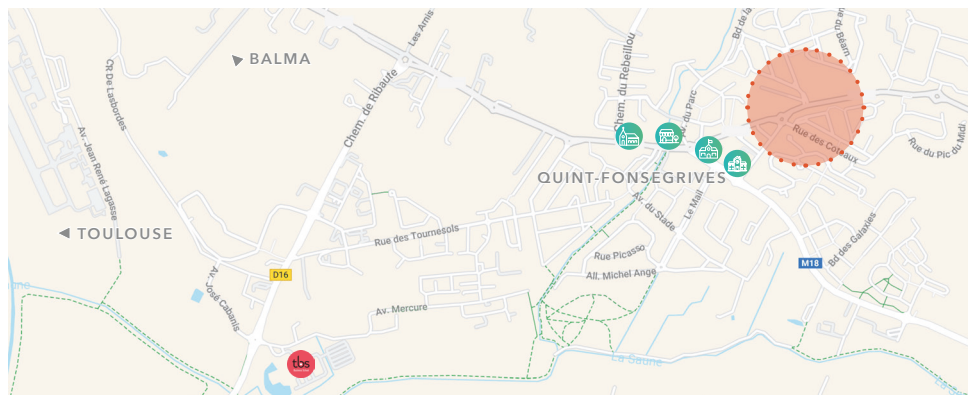
2 Pièces - 48m<sup>2</sup>

244.000 €

3 Pièces - 63,5m<sup>2</sup>

327.000 €

Prix indiqués sur la base de la grille de prix et du stock disponible au 01/08/2023.



## ESPACE DE VENTE

9, Rue du Rempart <sup>ST</sup>Étienne, Toulouse

Ouvert du lundi au vendredi, de 10h à 12h30 et de 14h à 19h.  
Ouvert le samedi matin sur rendez-vous uniquement

**05 61 107 107**

prix d'un appel local depuis un poste fixe

## Profitez d'avantages pour devenir propriétaire



RÉDUISEZ VOS IMPÔTS JUSQU'À 6.000€ PAR AN AVEC LE DISPOSITIF PINEL PLUS +<sup>(1)</sup>.



LE PRÊT À TAUX ZÉRO RENFORCÉ<sup>(2)</sup>  
Nouveau prêt à taux zéro, c'est le bon moment pour acheter son logement !

(1) Réduction d'impôt pour l'acquisition d'un logement neuf situé dans certaines zones géographiques, répondant à un niveau de qualité et des critères de performance environnementale, destiné à la location pendant 6 ans, 9 ans ou 12 ans à un loyer plafonné, et à des locataires sous plafonds de ressources. Les conditions sont définies à l'article 199 novovicies du code général des impôts. La réduction d'impôt sur le revenu est de 12% pour 6 ans de location, 18% pour 9 ans de location ou 21% pour 12 ans, calculée sur le prix d'acquisition du bien retenu dans la limite de 300.000€ et dans la limite de 5500€/m<sup>2</sup>. Faire un investissement immobilier présente des risques. Tout décalage dans la signature de l'acquisition et/ou dans le calendrier de livraison est susceptible d'entraîner la perte du bénéfice de la réduction d'impôt. Cette réduction d'impôt est prise en compte pour le calcul du plafonnement global de certains avantages fiscaux visés à l'article 200-0 A du CGI. Le dispositif Pinel offre une réduction d'impôt allant jusqu'en 2035 pour un logement acté et livré en 2023. Une date de livraison postérieure prolonge d'autant le bénéfice perçu. Conditions détaillées sur [www.urbis.fr](http://www.urbis.fr) ou sur simple demande.

(2) Le PTZ est réservé aux primo-accédants pour l'acquisition de leur résidence principale neuve située dans certaines zones éligibles, et dans la limite de 40% du montant du prêt en zones A, Abis et B1 / 20% en zones B2 et C. Les conditions du PTZ (notamment plafonds de ressources) sont fixées par les articles L 31-10-1 et suivants et R-31-10-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation. Sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement bancaire.

Le réservataire dispose d'un droit de rétractation de 10 jours (article L271-1 du code de la construction et de l'habitation).

Renseignement et conditions disponibles en espace de vente et sur [www.urbis.fr](http://www.urbis.fr). URBIS Réalisations, SAS, au capital de 4.500.000€, SIRET 504 586 603 00079 RCS Nanterre, siège social, 10 Rue des Trente-Six Ponts à Toulouse (31030) CEDEX 4. Mai 2022. Crédit images : Visiolab, iStocks. Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé en 3000 ex.